

# Continuité des soins ou continuité sous contraintes ?

à propos du *Projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et à leurs modalités de prise en charge*

Assemblée nationale lundi 4 octobre 2010

## Présentation de la rencontre – débat

sur l'invitation de **Serge BLISKO**, Député de Paris,  
à l'initiative de **Noël MAMÈRE**, Député de Gironde,  
et avec **Martine BILLARD**, Députée de Paris.

**Organisée par Le Collectif des 39 Contre la Nuit Sécuritaire**

14h Ouverture : Serge BLISKO, Député de Paris, membre de la commission des lois, responsable au groupe socialiste des questions de psychiatrie.

14h10- 17h : Martine Billard, Député de Paris, Parti de Gauche, membre du Groupe Gauche Démocrate et Républicaine. Noël Mamère, Député de Gironde, « Les Verts – Europe Écologie », membre du Groupe Gauche démocrate et républicaine. Franck Chaumon, psychiatre des hôpitaux - psychanalyste : « Contrainte du patient, liberté du citoyen ». Mathieu Bellahsen, interne en psychiatrie : «Déstigmatiser en contraignant ? le paradoxe de la santé mentale». Michaël Guyader, psychiatre des hôpitaux, chef de secteur : « La loi relative aux soins sans consentement : une insulte à la culture » Roger Ferreri, psychiatre des hôpitaux, chef de secteur : « La contrainte peut-elle être un soin ? »

Débats animés par Loriane Brunessaux, interne en psychiatrie, Marie Cathelineau, psychologue clinicienne, Dr Paul Machto, psychiatre des hôpitaux.

17h15 Clôture de la Rencontre : Dr Paul Machto.

### - Ouverture et premières interventions -

**P. Machto** : La loi qui est en discussion pose le problème suivant : est-ce que la contrainte peut être confondue avec le soin ? Est-ce qu'il faut revenir à l'avant 1793, c'est-à-dire avant que Pinel et Pussin décident d'enlever les chaînes aux aliénés.

**S. Blisko** : Cette loi prône l'hospitalisation et les soins sans consentement. Et c'est maintenant qu'il faut agir. Ces questions doivent être popularisées d'autant plus qu'elles font moins l'objet de débats publics que d'autres questions. Et pourtant tout comme la loi sur l'immigration, cette loi remet en causes des libertés fondamentales. S. Blisko se refuse à toute discrimination faite aux Hommes (les personnes souffrant de troubles psychiques, comme les tziganes, etc.). Il appelle à une psychiatrie humaniste.

**M. Guyader** : Cette loi parle de protocolarisation des pratiques, de dangerosité des patients, d'exclure les personnes qui ont des troubles, et qu'on préférerait cacher. Il n'y a donc aucune place à « l'hospitalité pour la folie », à la créativité qui permet à certains de réussir à sortir du tréfonds. C'est une insulte à la culture.

Exclure les professionnels, chercher à se substituer aux praticiens, détruire la continuité des soins en détruisant ce qui la constitue (c'est-à-dire les rapports que les

praticiens cherchent à tisser avec leur patients). La formation des psychothérapeutes réduite à 3 ans. Il est nécessaire de rétablir un internat de spécialisation, la psychiatrie de secteur (qui engendre des disparités régionales), de faire que les études d'infirmiers en psychiatrie soit une spécialité.

Un autre constat : avec cette loi, l'entrée en hôpital est facilitée, mais pas la sortie, ce qui va l'encontre de l'hospitalité. Il a lieu de revendiquer l'état de droit pour tous (pour nos patients) et une éthique du soin.

**M. Billard** : Il est nécessaire d'une mobilisation en amont. Hélas, elle n'est pas toujours possible car les parlementaires courent après les lois. Leur travail est difficile : d'un jour à l'autre ils ne savent pas sur quelle loi ils vont statuer (= entrave parlementaire). C'est très grave étant donné que le gouvernement souhaite de plus en plus faire passer des lois sécuritaires. M. Billard parle de textes de lois d'émotions, basés sur des faits divers (des lois de la peur). Il est arrivé que le président de l'Assemblée Nationale change l'ordre du jour, le jour même. Le texte de loi qui nous réunit aujourd'hui n'est pas encore inscrit en commission, mais il peut très bien l'être en novembre.

Ce projet de loi est une extension d'autres lois, par exemple la vidéosurveillance. Ce pouvoir rêve d'enfermer des populations gênantes. Il y a un recul du pouvoir de la justice au profit du pouvoir politique. Ce qui sous-entend la possibilité de rétention sans intervention de la justice et donc sans recours pour le malade et/ou sa famille. Quand on relie cela au manque d'effectif dans les hôpitaux, et la pénurie des soins ambulatoires.

Il est nécessaire qu'un débat public soit organisé pour sensibiliser la population, et trouver des solutions ensemble.

**L. Brunessaux** : Reprend le constat de M. Billard, le gouvernement essaie de diviser la population. Dans ce projet de loi sont créées deux catégories de patients : les patients les plus difficiles (ceux qui ont purgé une peine et qui ont passé un séjour dans un UMD), qui seraient traités différemment avec cette loi que les autres...

**P. Machto** : La question de la judiciarisation doit être approfondie. Il est nécessaire d'être vigilant, et de bien l'analyser, car elle peut être détournée. **M. Guyader** : ajoute qu'il ne faut pas de loi.

- La Parole est donnée au public -

**G. Dana** : Le collectif des 39, selon lui, est un observatoire des pratiques. La pratique des soins suppose d'avoir du temps et de pacifier les rapports entre patients et praticiens. Il y a certes des dispositifs à envisager, mais on ne peut pas se précipiter dans le vote d'une telle loi. Un constat : les synthèses, qui sont des réunions permettant de traiter chaque patient au cas par cas, ne sont pas comptabilisées ; et pourtant elles font partie du soin.

**S. Klopp** : La psychiatrie manque peut-être un peu de volonté politique.

Le parti communiste demande que soit :

- redéfini les pratiques de soin ;

- remis en place, une formation spécialisée ;
- donné des moyens.

Avec cette loi, le fichier ferait son retour, soit l'utilisation du dossier médical informatisé (DMP) et non plus seulement pour 5 ans, mais à vie.

Réponse de **M. Billard** : Le DMP doit rester confidentiel. Nous nous étions fermement battus pour que les médecins du travail n'aient pas accès au DMP.

**P. Chemla** : Il y a déjà trop de transparence. Nous avons alerté le conseil de l'ordre sur le fait que maintenant avec les dossiers informatisés tout le monde peut avoir accès comme il veut. P. Chemla dit qu'il ne veut pas qu'un juge ou un préfet interviennent dans son travail.

**Mr Dubuisson**, du GIA (Groupe Information Asiles) : il faut tout de même un contrôle des pratiques de soin. Car si le patient est contraint, ce n'est pas le cas des soignants. Et peut-être que parfois leurs pratiques peuvent être remises en question. C'est pourquoi ce dernier est tout de même pour la mise en place du Juge des Libertés et de la Détention (soit un magistrat indépendant).

- Reprise des interventions -

**N. Mamère**<sup>1</sup>: annonce la création à Bègles du Campus Solidaire et le collectif des 39 y est invité le 4 novembre à participer à une soirée – débat autour du film « Un Monde sans fous ? ». Il évoque la tyrannie de l'émotion. Il fait référence à P. Virilio, à la notion de vitesse, à cette « civilisation de l'accélération » : l'émotion d'un côté, l'urgence de l'autre entraîne une dangerosité pour nos libertés.

Le gouvernement est constitué de « braconniers » (qui cherchent à séduire les électeurs du Front National), qui souhaitent une société d'exception. Et en même temps ce projet de loi pose de vraies questions...

**F. Chaumon** : cette réunion concrétise la volonté d'échanger sur ces questions de manières ouvertes vers l'extérieur. Il y a quelque chose de très grave dans cette affaire : on veut nous faire croire qu'il est nécessaire d'enfermer. Et il y a aussi des praticiens qui adhèrent à cela (un auditeur ajoute même que ceux qui pense autrement sont une minorité). F. Chaumon constate que les services qui comptabilisent de nombreux comportements violents ont eux-mêmes des pratiques violentes. Les services qui enferment beaucoup, sont des services qui sont eux-mêmes fermés ...

Un danger aussi grand que le sécuritaire : la police sanitaire. Idée selon laquelle on peut déterminer ce qui est bien pour autrui. Mais, à partir du moment où l'on veut l'appliquer à un individu en particulier, c'est un problème. Effectivement, comme le disait le président du GIA, on peut remettre en question les choix de traitement de son médecin.

Il revient sur la notion de liberté : il ne faut pas faire de son patient un objet de pouvoir (c'est ce que prônait le courant désaliéniste). La supposé « non-demande »

---

<sup>1</sup> L'intégralité de cette intervention est aussi sur le site [www.collectifpsychiatrie](http://www.collectifpsychiatrie) et sur Médiapart.

du patient ne dépend-elle pas des soins de l'offre de soins proposée ? F. Chaumon ajoute que la folie ne se caractérise pas chez le fou par le non-savoir de son mal. Ce n'est pas si simple. Et donc la banalisation et les pensées simplistes (les raccourcis du style : fous = dangereux) sont à bannir.

Il y a besoin d'un renouveau dans la culture, d'une promotion de la singularité des pratiques.

Quand un élu se retrouve face à un trouble de l'ordre public, qu'est-ce qu'il fait ?

Réponse de **N. Mamère** : effectivement la réponse est au cas par cas, on essaie d'abord de comprendre ce qu'il s'est passé.

- Retour au débat avec la salle -

- Le projet de loi ne s'intéresse pas aux soins mais seulement à l'enfermement. Il y a une autre question à traiter : quel est l'accès au soin ? Quelquefois le soin sous contrainte est parfois le seul moyen d'avoir à accéder au soin.

Dans quelle mesure notre exercice de pouvoir garde une éthique ? Et ne tombe pas dans « l'abus de pouvoir » ?

**B. Durand** : Ce que le gouvernement cherche à obtenir c'est la réduction des troubles au moindre coût possible. Les débats que nous avons ici aujourd'hui, les réflexions lors de nos meetings, doivent être entendus des politiques. Lors d'une précédente réunion dans cette même salle, organisée par le Parti Socialiste, il n'y avait pour parler de la santé mentale, que l'association FondaMental, ... et Jean Luc Roelandt ! Jean Luc a fait de très bonnes choses dans son secteur, cependant là il prône les « pairs-aidants » déjà existant au Canada ! Un scandale quant il s'agit de faire d'anciens patients des sortes de super-patients avec une formation, délivrée par qui ? On voit ce qui est proposé avec le décret sur le titre de psychothérapeutes... C'est tout autre chose, l'entraide entre les patients, leur responsabilisation dans une dynamique institutionnelle !

Plusieurs questions à propos de la gauche, du parti socialiste, et de son possible retour au pouvoir.

**N. Mamère** : précise qu'il représente le parti « Les Verts - Europe écologie », et non le PS. Aussi, il ne peut parler en leur nom. Et, il ajoute que la démocratie directe est bonne, mais la démocratie représentative est importante aussi, surtout sur cette question complexe. D'autre part, il faut informer et éduquer la population sur ces questions. Notre société est malade de la simplification (« travailler pour gagner plus », etc.)

Il évoque aussi le milieu carcéral, et le fait que bien entendu il y a de nombreuses personnes qui sont incarcérées et dont la place n'est pas dans les prisons...

**P. Chemla** : Si la gauche revient au pouvoir, est-ce que les logiques normatives (nommées certification, aujourd'hui) vont être abandonnées ? Nous ne sommes plus dans une logique d'objectifs, mais de normes. Les gens se protègent derrière les normes.

**N. Mamère** : adhère à cette dernière intervention, et ajoute que c'est le cas également dans l'écologie et dans d'autres secteurs.

- Reprise des interventions -

**M. Bellahsen** : prend la question sous l'angle de la formation. On nous pousse à une déresponsabilisation. La formation actuelle va dans le sens de la délégation des tâches, un cloisonnement des professionnels. Il y a un développement de la peur des patients, ce qui entraîne des réactions inadaptées. On se réfugie derrière les sciences, et c'est la médicalisation de la psychiatrie. La question du savoir expertale (d'experts) : dans notre formation on ne nous explique pas que notre pratique nécessite du temps et de la créativité. On nous propose des cours de sciences humaines, mais ils sont basés uniquement sur la gestion des personnes. Le « Santémentalisme », prôné par l'association FondaMental, organisme évoqué dans le film « Un monde sans fous ? », se base sur la normalisation dans le but que la santé mentale soit un instrument pour que nous soyons plus compétitif face au reste du monde (objectif européen), ce qui induit un Etat gestionnaire.

Pourquoi ne pas mettre en place des collèges locaux de psychiatrie, organisés de manière pluridisciplinaire (réunir des personnes de tous les secteurs : psychiatre, infirmier, éducateurs,...)

**R. Ferreri** : D'un côté il y a un sujet universel et de l'autre côté des personnes qui vont pouvoir jouir bourgeoisement de leurs biens. On ne peut écarter des gens sans que cela nous questionne (est-ce que l'on aurait pu l'éviter ?) « L'espoir des réponses ne doit pas tuer l'espérance ». Nous sommes passés dans un monde de la gestion des Hommes, et ce qui échappe aux politiques doit être anéanti.

C'est quoi le lien social ? C'est ce que nous partageons vraiment, le fait qu'il n'y a pas de vérité dernière. Nous ne pouvons pas clore un débat dans le but de l'efficacité. Selon R. Ferreri, la question des sujets est à reprendre, tout comme la valeur d'échange. Dans le combat que nous menons, il est nécessaire de discuter avec tous.

Il faut lutter contre l'évaluation. Lénine disait « Quand à l'intérieur on ne peut rien faire, il faut aller vers l'extérieur ».

- Débat avec la salle -

Intervention d'un **artiste-citoyen** qui se demande si justement le collectif ne va pas assez vers la population, et est prêt à s'engager dans des initiatives.

Réponse de **L. Brunessaux** : en Février un rassemblement va être organisé autour débats, projections de films, expositions, concerts... et sera ouvert à tous. Il est nécessaire de développer des échanges avec les artistes et les citoyens...

**S. Klopp** : ajoute que des assises régionales (organisées par le Front de Gauche) vont avoir lieu, et il serait intéressant que le collectif des 39 s'en saisisse.

**Françoise Attiba** : « Quand on voit comment les représentants politiques sont en difficultés eux-mêmes à l'assemblée, on peut se demander si il faut en attendre un vrai soutien »

**P. Machto** : on ne peut pas dire que nous ne pouvons pas compter sur eux, on ne peut pas dire ça, le débat d'aujourd'hui ici en témoigne mais il faut absolument approfondir le travail avec eux, transmettre nos analyses et nos propositions. Ne pas laisser la place aux fondaMentalistes de la santé mentale !

Il conclue cette rencontre par la lecture de l'Appel du Collectif des 39 aux Préfets et aux grands corps de l'État<sup>2</sup>.

Notes prises par Adèle AUDUREAU  
Secrétaire des départements Social et Culturel des Ceméa

---

<sup>2</sup> Publié sur le site [www.collectifpsychiatrie.fr](http://www.collectifpsychiatrie.fr)